

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le quinze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bérus, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Bérus sous la présidence de M. EVETTE Gérard, Maire.

Date de convocation : 8 septembre 2016

Etaient présents : MM EVETTE Gérard, LOUVEL Marie-Thérèse, FORGET Joël, CHAUSSINAND Xavier, DOUDIEUX Josiane, DURAND Gérard, ROWLAND Laurent, THOMAS Sylvie

Absent : ALLARD Jérôme

Absents excusés : GAUGAIN-PLAÇAIS Stéphanie, GOUDEAU Claude (a donné pouvoir à M. Evette)

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie THOMAS

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet 2016
- Devis remplacement poteau incendie sur RD285 à Grouaslard
- Décision modificative n°1 budget commune
- Délibération transport des personnes âgées
- Validation du projet d'extension du réseau assainissement de la Croix à la Motte
- Renouvellement de l'hébergement et du domaine du site internet de la commune
- Affaires diverses.

I – Le procès-verbal de la réunion du sept juillet deux mille seize est approuvé, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

II – DEVIS REMPLACEMENT POTEAU INCENDIE SUR RD 285 A GROUASLARD

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le SAEP de Champfleury - Gesnes le Gandelin propose de profiter du changement de la canalisation d'eau sur la RD 285 pour remplacer la borne incendie située au lieu-dit Grouaslard. L'entreprise GT canalisations intervenant sur ces travaux a établi un devis pour une nouvelle borne de marque Bayard type saphir pour un montant de 2 164,03 € TTC.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le devis proposé par GT canalisations et autorise le Maire à régler la dépense à la section investissement du budget communal.

III – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE

Vu le Budget Primitif 2016 adopté le 31 mars 2016,

Vu le rejet par la trésorerie du mandat n°147

Considérant que la facture de MPO pour le remplacement des portes de la mairie n'a pas été imputée sur le bon compte,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder au mouvement de crédits constituant la décision modificative n° 1 détaillée dans le tableau ci-dessous.

Section	Compte	Dépenses
Investissement	2315	-6 000,00 €
Investissement	21311	+6 000,00 €

IV – TAXI COURTILOUX – TRANSPORT DES PERSONNES AGEES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le CCAS a été dissous le 31 décembre 2015 et que ce comité avait mis en place un service de transport des personnes âgées à Alençon le jeudi tous les quinze jours.

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune a repris à sa charge les compétences du CCAS, Considérant que M. COURTILOUX Pascal est titulaire de l'emplacement n°1 de stationnement de taxi situé place de l'Eglise à Bérus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de prendre à la charge de la commune le service de transport des personnes âgées à Alençon le jeudi tous les quinze jours
- Accepte de régler chaque trimestre la facture du service accompli

V – VALIDATION DU PROJET D’EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT DE LA CROIX A LA MOTTE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet établi par le cabinet Agetho Conseils qui présente l’opération et décrit les travaux pour l’extension du réseau d’assainissement de la Croix à la Motte. Le coût global de l’opération est estimé à 29 802,90 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité

- Valide le projet proposé par Agetho Conseils
- Autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux
- Autorise le Maire à faire les demandes de subventions pour ce projet

VI – RENOUELEMENT DE L’HEBERGEMENT ET DU DOMAINE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Vu la date d’expiration du contrat concernant le site internet « berus.fr »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité

- Décide de renouveler le domaine et l’hébergement du site internet de la commune pour 3 ans auprès de OVH
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

VII - AFFAIRES DIVERSES – INFORMATIONS

✚ *ARS : contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine : l’ensemble des résultats d’analyses de ces prélèvements indique une eau conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine fixées par le code de la santé publique pour l’ensemble des paramètres mesurés.*

✚ *Le Service d’Assistance Technique aux Exploitants de Stations d’Epuración (SATESE) du Département a effectué un bilan sur 24 h des stations d’épuration du bourg et de la Feuillère qui conclut au respect des normes de rejet.*

✚ *Fermeture de la trésorerie de Saint Paterne : à partir du 1^{er} janvier 2017, la trésorerie de Fresnay sur Sarthe assurera la gestion comptable de la commune ainsi que le recouvrement des impôts.*

Horaires d’ouverture au public : lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

✚ *Mme Marie-Pervenche PLAZA a été nommée sous-préfète de Mamers et a pris ses fonctions le 19 septembre 2016.*

✚ *Le Père Gaëtan de Bodard a remplacé l’Abbé Adrien Crétois aux paroisses de Oisseau le Petit, Sougé le Ganelon et Fresnay sur Sarthe.*

L’ordre du jour étant épuisé et personne ne réclamant la parole, la séance est levée à 22h00.